

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
26 NOVEMBRE 2008

Liste des dossiers et des délibérations :

Dossier 1 – Débat d'orientations budgétaires.....	<u>3</u>
Dossier 2 – Motion relative au Projet de loi de finances pour 2009 concernant les collectivités territoriales.....	<u>15</u>
Dossier 3 – Affectation du fonds de concours 2008 de la CAAB à la ville.....	<u>17</u>
Dossier 4 – Élaboration d'un Agenda 21.....	<u>17</u>
Dossier 5 – Coup de Pouce CLE : convention entre la ville et APFÉE.....	<u>18</u>
Dossier 6 – Bilan 2007 du marché «Le temps des Cerises ».....	<u>18</u>
Dossier 7 – OPAH E. Zola - Demande de subvention au Conseil Général.....	<u>19</u>
Dossier 8 – Modification de la garantie d'emprunts pour la construction de logements locatifs - société Logirep, rue L. Sampaix.....	<u>19</u>
Dossier 9 – Participation financière de la société Logirep - animation 3D de l'ANRU Agriculture... ..	<u>19</u>
Dossier 10 – Convention avec l'ADIL - permanences à la maison de la citoyenneté.....	<u>19</u>
Dossier 11 – Convention avec l'Association pour l'Accueil des Voyageurs pour la médiation avec les gens du voyage.....	<u>20</u>
Dossier 12 - Avenant n°1 au marché de réhabilitation et extension de l'école Gabriel Péri.....	<u>20</u>
Dossier 13 - Avenant n°1 au marché de rénovation de 3 classes à l'école Victor Hugo	<u>20</u>
Dossier 14 – Avenants au protocole et à la convention relatifs aux logements de fonction instituteurs.....	<u>21</u>
Dossier 15 – Convention Ville / CAF pour le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.....	<u>21</u>
Dossier 16 – Modification du tableau des effectifs	<u>21</u>
Dossier 17 – Compte-rendu des décisions.....	<u>21</u>

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie (salle Henri Weiler) sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARE, Maire, Vice-Président du Conseil Général.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Dominique LESPARE, Christian OURMIERES, Nessrine MENHAOUARA, Pierre BORDAS, Florelle PRIO, Gérard CARON, Consuelo FERNANDEZ, Claude LAUNAY, Patricia JAOUEN, Philippe NGWETTE, Adjoint

Mesdames et Messieurs, Jackie CHERIN, Martine COURBEZ, Marie-Christine PASQUET-GRELET, Marie-Lucile FAYE, Jocelyne CHASSAING, Philippe CLOTEAUX, Martin LOLO, Raymond AYIVI, Catherine PINARD, Farid BERKANE, Corinne CAPPELLI, Marie FERRATY, François DEMEULENAERE, Laïla TELLI, Alain KABULO, Marjorie NOËL, Malik BENIDIR, Olivier REGIS, Annie-Claude COCOUAL, Arnaud GIBERT, Jean-Paul LEGRAND, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Brouksy a donné pouvoir à M. Berkane

M. Breuneval a donné pouvoir à M. Launay

Mlle Hacıislamzade a donné pouvoir à Mlle Noël

Mme Rigaut a donné pouvoir à M. Régis

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1^{er} octobre 2008 étant noté qu'a été omis dans le dossier 18 (modification du tableau des effectifs du personnel communal), dans le cadre du programme de réussite éducative : « la création du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2009 de 18 vacations sur la base de 99 heures par an, les intervenants de ces vacations seront rémunérés sur la base de 23,90 € brut s'ils sont enseignants et sur la base de 13 € brut s'ils sont non enseignants » - point qui est ajouté.

Dossier 1 – Débat d'orientations budgétaires

Sur le rapport de M. le Maire,

Engagée depuis septembre, mobilisant fortement les services, la préparation du budget 2009 connaîtra une étape importante le 21 janvier prochain avec le vote des propositions qui seront alors soumises au Conseil Municipal. La fiscalité et une première décision modificative seront adoptées lors d'un Conseil Municipal avant le 31 mars 2009.

Il s'agit donc à l'occasion de la présente séance de fixer les orientations qui conduiront aux propositions d'inscriptions budgétaires elles-mêmes.

I- LE CONTEXTE FINANCIER GENERAL DE L'EXERCICE 2009

Le contexte est très difficile particulièrement pour les « villes pauvres », comme Bezons, confrontées à *l'insuffisance de leurs ressources face à une demande sociale forte. L'inflation atteint des niveaux inquiétants mettant à mal le pouvoir d'achat des populations comme des collectivités.*

De plus, la crise financière internationale peut avoir de lourdes conséquences sur les finances des

collectivités territoriales.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009

L'examen du projet de loi de finances 2009 par les députés a débuté le 20 octobre. La discussion portera en parallèle sur une nouveauté : **le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2009 à 2012**. Cette loi a été créée par la révision constitutionnelle de juillet. Le texte prévoit un **déficit public de 0,5% du PIB et une dette à 61,8% en 2012**, l'objectif étant un **retour à l'équilibre des finances publiques en 2012**. Il précise les crédits par mission du budget de l'Etat jusqu'en 2011. **Mais la crise financière remet en cause ces prévisions qui sont désormais totalement décalées par rapport à la réalité économique et financière.**

Le budget 2009 de l'Etat croît comme l'**inflation prévisionnelle (+1.5%)** ; il prévoit un **déficit budgétaire de 52,1 milliards** contre 49,4 milliards d'euros attendus en 2008. Au total, l'ensemble du **déficit** des administrations publiques (Etat, Sécurité Sociale et collectivités locales) est prévu à **3.1 % du PIB**, allant au delà des critères européens dont on sait les ravages sur les services publics.

L'objectif de la croissance se situe entre 0.2% et 0.5%. Les prélèvements obligatoires (impôts et taxes) seront de **43,2 % du PIB en 2009** (43,3 % en 2008).

Il est prévu de **ne pas remplacer entre 30 000 et 32 000 fonctionnaires** partant à la retraite, soit un fonctionnaire sur deux. Parmi les Ministères les plus touchés, on compte l'Education Nationale avec 11 200 postes supprimés pour cette rentrée et 13 500 pour la rentrée 2009-2010. Rappelons que 50 000 fonctionnaires ont déjà été transférés vers d'autres collectivités. Les crédits du travail et du logement baissent de 12 %.

Les priorités affichées concernent l'enseignement supérieur et la recherche, l'administration pénitentiaire, le Grenelle de l'environnement et l'équipement de la défense.

Côté recettes, **le « paquet fiscal » voté en 2007, sur lequel on ne revient pas, donnera ses pleins effets** : 3, 2 milliards d'euros seront consacrés aux baisses d'impôts (sur la fortune et droits de succession) ; l'imposition forfaitaire annuelle sur le chiffre d'affaires des entreprises sera progressivement supprimée (perte de 336 millions dès 2009) : ainsi se poursuit la politique d'assèchement des finances publiques qui contribue à alimenter la crise.

Refusant de revoir sa copie, le gouvernement maintient un budget que beaucoup jugent obsolète en raison des derniers développements de la crise financière .

En effet, la croissance risque d'être plus faible que prévue (le FMI prévoit une croissance de seulement 0,2%), d'autres parlant même de récession.

Dans le cadre des gigantesques engagements pris en faveur des banques, l'Etat vient de décider d'injecter 10 milliards d'euros dans 6 établissements sans volonté de peser véritablement sur leurs décisions. **5 milliards d'euros seront apportés par le système bancaire aux collectivités territoriales tant la situation de certaines est et va se trouver tendue.**

De façon générale, les collectivités peuvent craindre une forte restriction dans l'accès au crédit mais aussi une augmentation inacceptable des taux à la souscription et une évolution très défavorable des intérêts d'emprunts souscrits à taux variable comme y ont poussé les banques pendant des années.

Le budget 2009 marque aux dires des spécialistes une véritable rupture vis à vis des Collectivités : cette fois, au mépris des besoins, l'ETAT affiche clairement ne s'intéresser qu'à la limitation des

dotations - dont l'évolution est fixée à 2% alors que pour les 4 derniers trimestres, la progression des prix subie par les collectivités s'établit à 3,4%. Crédits plus chers, désengagement de l'ETAT et transferts non compensés, fiscalité locale obsolète économiquement et injuste socialement – ne seront pas sans conséquences sur la capacité d'investissement du pays quand on sait que les collectivités en représentent 70 % ; de même, la capacité de se porter sur le fonctionnement, le quotidien en sera fortement handicapée.

La Dotation Globale de Fonctionnement va évoluer comme la seule inflation prévisionnelle, sans prise en compte de la croissance. Certaines compensations diminuent. **Une Dotation de Développement Urbain (DDU)** est créée afin de participer à des équipements et actions réalisés dans 100 communes prioritaires, dans le cadre d'une convention avec l'État, signée entre le préfet et le maire de la commune concernée. **Une réforme du Fonds de Compensation de la TVA** est prévue, l'objectif étant de réduire le champ des investissements concernés, son rythme d'évolution et son mode de répartition. Il est aussi prévu une **réforme de la DSUCS**. Sur les 715 communes éligibles, le projet de réforme prévoyait que 238 villes ne perçoivent plus de DSU en 2010 et ne touchent que la moitié des crédits en 2009. D'autres verraient leur dotation minorée. Devant l'ampleur des réactions des Maires de toutes tendances politiques, Mme Alliot Marie a annoncé que **cette réforme était gelée**. Enfin, contrairement à ce qui avait été envisagé dans un premier temps, le PLF ne comporte pas de mesures concernant la **fiscalité locale**. Des informations contradictoires ont circulé ces derniers mois sur la réforme de la **Taxe Professionnelle**. Le Président de la République a annoncé qu'à partir du 23 octobre jusqu'à la fin 2009, les investissements réalisés par les entreprises ne seraient pas assujetties à la Taxe Professionnelle, mais que l'Etat compenserait cette perte de recette des communes en 2009. C'est l'amorce de la suppression de cette importante ressource pour les collectivités territoriales.

Le Conseil Général, confronté à ce contexte, a le plus grand mal à boucler son budget; il va devoir se concentrer davantage sur ses propres compétences et risque fort ce faisant de devoir baisser ses aides aux communes.

II- LA SITUATION DE LA VILLE

L'exercice 2007, dernier exercice connu, s'est clos sur **50 920 893 euros de dépenses pour 54 449 934 euros de recettes, soit un résultat positif**.

Il faut noter que **les bases d'imposition 2008 ont augmenté de 3,5%** (hors TP) alors que les bases ont été nationalement accrues que de 1,8% . Depuis 2006, c'est la CAAB qui perçoit la taxe professionnelle unique. Ses bases bezonnaises ont augmenté de + 2,02% en 2008, après + 13,10% en 2007 et +10,50% en 2006, attestant du dynamisme de la commune.

La DGF, principale contribution de l'Etat, ne représentait plus en 2007 que 13,11% des recettes de fonctionnement . Elle a augmenté de 1,07% en 2008 (contre 1,28% en 2007) pour une inflation de 3% environ.

Bezons, ville dont le potentiel financier¹ est inférieur aux moyennes (1 046,95 euros par habitant contre 1 333,15 euros par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants de la Région Ile de France en 2007), bénéficie des **dotations de solidarité** instituées par le législateur. Leur montant est passé de 2 277 162 euros en 2007 à 2 359 111 euros en 2008, soit **une augmentation de 3,6%**. **Leur poids dans le budget reste cependant très marginal (5,71% des recettes courantes en 2007)**, loin du niveau que devrait atteindre la péréquation. Les menaces

¹Le potentiel financier est un indicateur de la richesse potentielle d'une collectivité locale. Il est égal au potentiel fiscal majoré du montant de la dotation forfaitaire perçu par la commune l'année précédente. Le potentiel fiscal est déterminé par application aux bases communales du taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

qui pèsent sur leur maintien sont encore à souligner.

Notons également la **modicité des recettes liées aux tarifs** payés par les usagers de nos services qui ne constituent que 3,95% du budget et **traduisent l'engagement social très significatif** du Conseil Municipal qui s'exprime aussi par l'application du quotient familial.

S'agissant des dépenses, il faut rappeler la place que tiennent les frais de personnel, (+4,22% en 2007). Cependant, il convient de souligner combien les bezonnais ne regrettent pas le choix fait d'un service public communal développé et confié à la fonction publique.

Le niveau de la section d'investissement s'appuie sur l'autofinancement, les subventions obtenues et l'emprunt. En 2007, le montant des emprunts souscrits a été de 2 554 000 euros. Le remboursement de l'annuité se situe un peu en dessous de la moyenne régionale en 2006. Par contre, le stock d'emprunts est quelque peu supérieur. La marge de manœuvre est donc étroite à l'heure où les taux risquent d'augmenter de façon très significative avec la crise financière internationale.

En 2007 **les dépenses d'équipement brut ont été d'un niveau élevé**. Elles ont permis de réaliser parmi les principales opérations : la piste d'athlétisme, le parking du Val, la rénovation du mur du cimetière rue de la Paix, l'école élémentaire K. Marx (rénovation de 4 classes+escalier), l'école élémentaire L. Michel (rénovation de 4 classes+hall), l'école élémentaire PVC (rénovation 5 classes+sanitaires+cage d'escalier), la rénovation de la maternelle G. Péri, la médiathèque (travaux d'étanchéité), des travaux au centre municipal de santé (canalisation d'eau). L'année a aussi été marquée par d'importantes acquisitions foncières liées aux opérations d'urbanisme.

En 2008, les principaux investissements sont:

- l'extension du réfectoire et 3 cages d'escalier à l'école Paul Langevin
- l'extension du réfectoire, 4 classes, couloir, cage d'escalier, mise en sécurité à l'école PVC
- 4 classes, couloir, cage d'escalier, mise en sécurité à l'école primaire K. Marx
- l'aménagement de vestiaires pour les terrains de foot au stade Delaune
- des travaux de rénovation au centre de santé
- la voirie (sur le budget de la CAAB).

De plus, en 2008, **un fonds de concours de la CAAB à la ville d'un montant de 1 481 000 euros** a permis de participer au financement d'investissements importants à Bezons ainsi qu'au fonctionnement d'équipements (281 000 euros en investissement et 1 200 000 euros en fonctionnement).

Les efforts faits dans le précédent mandat ont porté leurs fruits : maîtrise de l'évolution des dépenses courantes, fiscalité mesurée, modération du recours à l'emprunt, autofinancement qui reste cependant insuffisant face aux besoins, importance des subventions obtenues, bon niveau des dépenses de gros entretien et d'équipement. Cette démarche doit être poursuivie.

La construction du budget 2009 devra bien sûr intégrer l'ensemble de cette situation ainsi que les effets de la CAAB sur le budget de la ville. Les transports, le PLH, l'emploi, l'eau, la voirie et la propreté, l'éclairage public, les mobiliers urbains, l'économie, l'enseignement de la musique et de la danse, les Berges de Seine, la cartographie du bruit, le SIG, les ordures ménagères et l'assainissement ont été transférés à la CAAB. La commune bénéficiera encore de l'attribution de compensation calculée en retirant au produit de TPU apporté à l'agglomération par les entreprises de Bezons, les charges nettes transférées par la ville à la CAAB. Elle sollicitera encore des fonds de concours pour mener à bien ses programmes.

Si on ne connaît pas encore précisément l'évolution des dotations que l'Etat attribuera à la ville, on

ne peut qu'être très prudent dans les prévisions. Aussi, un budget sensiblement équivalent à celui de 2008, à structure comparable, paraît une base de travail raisonnable. Cela suppose de réfléchir à enveloppes sensiblement constantes pour les crédits courants, sauf cas particuliers qu'il faudra dûment argumenter et pour lesquels des financements devront être trouvés. La faisabilité des projets ou des opérations devra être un critère essentiel afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits.

En découle une nécessaire sélectivité dans les priorités.

En l'état actuel des prospectives, les dépenses de fonctionnement n'évolueraient que de +2,7% alors que les recettes n'augmenteraient que de +1,9% seulement. Aussi, tout laisse à présager un budget très difficile à équilibrer avec une forte pression sur les dépenses d'équipement, sans doute inférieures à 2 millions d'euros au Budget primitif.

Le développement de la ville, désormais largement engagé, est une priorité et aura à terme des effets favorables sur les bases fiscales. C'est la seule voie véritable dans le contexte politique national de régression des finances locales pour assurer à la ville des marges de manœuvre. Ce faisant, les autres projets ne pourront être envisagés qu'avec une grande parcimonie, en partant des orientations et engagements figurant dans les 98 propositions pour Bezons présentées lors des municipales.

III- QUELQUES DONNEES POUR LA REFLEXION FINANCIERE

Les principaux postes concernent:

- **Les impôts:** les taux d'impôts locaux sur les ménages sont à Bezons inférieurs aux moyennes. Cependant, la situation sociale de nombre de Bezonnais n'invite pas à les majorer, ceci d'autant que les ressources nouvelles entraînées ne changeraient pas véritablement la donne (si la commune appliquait les taux moyens régionaux d'impôt, cela représenterait environ 365 000 euros de produit supplémentaire dans le budget). Les bases des impôts pour 2009 pas plus que le montant des allocations compensatrices ne seront connus avant mi mars 2009. **Le simple maintien des taux paraît dans ce cadre opportun.**
- **La DGF:** en l'état actuel de nos informations, le BP 2009 pourrait s'appuyer sur une augmentation prévisionnelle identique à 2008 de 1,07%, très inférieure à l'inflation prévue à 2,5% environ soit un gain très peu significatif de 58 000 euros seulement.
- **L'emprunt et la dette:** la maîtrise de la dette alors que les taux montent est un impératif; elle suppose notamment de modérer le recours à l'emprunt.
- **Le FCTVA** (fonds de compensation de la TVA), basé sur les investissements réalisés en 2007, devrait s'établir à 490 000 euros contre 596 000 euros en 2008 (les dépenses de voirie étant sur le budget de la CAAB depuis le 1er janvier 2007).
- **Le contingent incendie** à verser au Conseil Général, qui devait être supprimé à compter de 2007, a été maintenu jusqu'en 2010. Ce report figurait dans la loi de finances rectificative pour 2006. Son montant n'est pas encore connu mais devrait être de l'ordre de 650 000 euros. Le contingent est calculé selon le poids de la population INSEE, de la TH 2007 et de la TP 2007.
- La confortation de **l'autofinancement** pour garantir les possibilités d'intervention en investissement est une nécessité.

IV- QUELQUES UNES DES DONNEES PRINCIPALES DE L'ACTUALITE DE LA VILLE EN 2009 POUR LA PREPARATION DU BUDGET

1- DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROGRAMMATION

Notre commune est à une phase de son histoire de grandes transformations.

2009 sera encore marquée par les travaux du **tramway** avec comme temps fort normalement la mise en service des passerelles piétonnes et 2 roues de part et d'autre du pont. L'action pour l'extension des voies bus de raccordement à la future gare devra se poursuivre avec résolution.

La livraison de l'immeuble de bureaux **RIVER OUEST** marquera une étape décisive dans l'évolution des parcs d'activités ; des opérations doivent aussi intervenir dans le triangle M. CARRE/DELAMBRE/VOLTAIRE.

Le travail mené au sein de la CAAB pour l'aménagement des **berges de Seine**, en partenariat avec le Conseil Général en charge de la transformation en boulevard de la RD 311 devra également franchir une étape décisive dans l'engagement des parties et des financements. La **base de loisirs** du pont en est une composante.

L'**aménagement du quartier des Bords de Seine** dans le cadre de l'opération ANRU connaîtra de nouveaux développements avec notamment le démarrage de la 1ère opération de **logements** construite par l'OPIAB sur le terrain de l'ancien garage municipal, rue de Pontoise ; les décisions opérationnelles seront à prendre en ce qui concerne les équipements prévus (école, centre de loisirs, petite enfance, centre social).

Ce secteur devrait aussi connaître le début du chantier du grand **bassin de rétention** rue Carasso, mené par le SI HCBC, contribution à la préservation de la Seine.

D'autres appartements – locatifs et accessions - seront mis en chantier ou livrés dans la ville ; citons les opérations des rues J. JAURES et Quai VOLTAIRE, Bd Sampaix, rue Mirabeau.

Le travail mené sur le **quartier de l'AGRICULTURE** se poursuivra. Après les importantes améliorations apportées sur la voirie (sécurité des circulations piétonnes et qualité des aménagements), après la réhabilitation de la cité des Brigadières, les travaux du 1er immeuble neuf doivent être engagés; le bouclage du financement des voiries et réseaux internes est à réaliser ce que rend difficile le désengagement de l'ETAT qui a très sensiblement baissé sa subvention ANRU. L'office doit enfin démarrer le ré aménagement des espaces extérieurs des cités V. HUGO (à noter que faute de financement, il doit abandonner la réhabilitation de l'immeuble) et des LILAS en lien avec la réhabilitation de la cité. La reprise des extérieurs de C. Colomb ainsi que des circulations alentours doivent aussi s'opérer mais les enveloppes sont faibles et limiteront les interventions.

En matière d'habitat, il convient de citer le dossier particulier de l'aire de nomades qui devrait entrer en phase de réalisation.

La réflexion urbaine sur le **Centre Ville** en lien avec le montage du futur hôtel de ville connaîtra également une phase très active.

Elle s'étendrait utilement sur le quartier du **Val** si les partenaires obligés que sont l'Office, l'OGIFF et l'ANRU se mobilisaient sur ce secteur nord de la ville qui le nécessite grandement.

Des études seront nécessaires pour demander les financements pour les équipements (CLM, TPE, hôtel de ville, médiathèque...).

Rappelons que 2009 doit voir l'aboutissement du **PLU** qui sera soumis à l'approbation finale du Conseil en début d'année.

La 1ère phase de mise en œuvre du **schéma de déplacement dans le quartier des Chênes** sera mise en place : il s'agit d'une étape majeure dans la nouvelle façon d'appréhender les déplacements dans une définition du *partage de l'espace public et une circulation apaisée*. La CAAB – maître d'ouvrage des travaux – devrait obtenir les financements. Dans le même état d'esprit, les conclusions des études sur la **circulation du secteur K MARX et sur les poids lourds seront à tirer**.

S'agissant de l'éclairage public, il a été décidé d'abandonner progressivement les 2 gros transformateurs qui alimentent la commune au bénéfice d'une alimentation par petits secteurs en basse tension ; différents quartiers sont déjà couverts et les projets vont être poursuivis dans un plan pluriannuel ; cela nécessite de reprendre la totalité du câblage. Du fait de sa vétusté, l'effort se porte en priorité sur le transformateur de la Tête de Pont. Mais ces modifications ont un coût financier très important. Dans le cadre de la Communauté d'agglomération désormais compétente, il sera proposé de poursuivre cet effort.

Ces actions sont des pièces maîtresses du travail sur la **sécurité routière** – principal problème d'insécurité de la ville en vérité. Elles devraient se compléter par la reprise des abords du collège Wallon. En fonction des décisions que le Conseil général prendra sur la mise en place par ses soins d'une aide financière aux jeunes qui veulent passer le permis de conduire, la ville sera amenée à examiner si ce dispositif sera à compléter.

De même dans le domaine du **handicap**, la mise aux normes des arrêts de bus sur le quartier du Val (menée par la CAAB) est attendue ; la prise en compte systématique des aménagements adaptés sur la voirie, les équipements doit aussi continuer d'être une priorité de la commune.

La Municipalité restera particulièrement attentive à l'étroite association des habitants à ces opérations.

Toutes devront contribuer à la démarche générale que la ville initie à travers l'élaboration de son **AGENDA 21**, traduction globale de la volonté d'inscrire résolument Bezons dans l'action pour le développement durable soulignée en dernier lieu lors du FORUM de la ville d'octobre.

Ainsi, que ce soit dans le domaine des transports - où la priorité aux transports en commun est ainsi réaffirmée - et des déplacements - avec un accent particulier sur la sécurité routière- du logement - dont on connaît l'ampleur de la demande, les effets de la crise sur l'immobilier et le calamiteux projet de loi « Boutin » en cours de discussion au Parlement – de l'environnement et du développement durable, de l'économie et donc de l'emploi, les orientations du travail sont clairement posées et Bezons connaîtra une année très significative l'an prochain.

Mais toutes ces grandes perspectives de développement ne vont pas sans une attention toute particulière au **quotidien du fonctionnement des équipements et des quartiers**. Priorité doit être ici donnée au règlement des « petits » problèmes de fonctionnement, à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail du personnel : la réorganisation des services techniques pour une plus grande réactivité, la définition d'une politique forte de maintenance préventive, la modernisation des équipements et des choix techniques pertinents sont indispensables. Les moyens nécessaires humains et budgétaires doivent y être consacrés en priorité, quitte à ralentir quelque peu le rythme des gros travaux de restructuration. Une vision d'ensemble de l'état du patrimoine débouchant sur une programmation sera dans ce cadre utile.

2 - MOYENS GENERAUX ET PARTICIPATION (Rapporteur, M. Ourmières)

La participation des habitants et des acteurs de la vie locale est à la base même du projet municipal. Tout en étant clair sur le champ des possibles, il s'agit d'élargir toujours plus grand le cercle de ceux qui agissent pour le bien commun, avec un effort particulier vers les populations qui, pour différentes raisons sociales et culturelles, ont le plus de mal à se faire entendre, sont les plus éloignées des sphères décisionnelles. On ne peut bien sur ici s'en tenir aux questions strictement locales, de seules compétences communales sauf à passer à côté de l'essentiel.

C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal a organisé la participation autour de 3 types de structures, chacune ayant un rôle spécifique :

· les 3 conseils de quartiers

· les conseils d'usagers des équipements et services

· les conseils qui interviennent à l'échelle de la ville toute entière : **CONSEIL LOCAL DE L'EDUCATION, CONSEIL LOCAL DE LA JEUNESSE, CONSEIL DES SENIORS, ATELIER DES PROJETS URBAINS, Dialogue des Cultures**

Il s'agit désormais de porter aussi loin que possible leur action avec le souci qu'elle ne soit évidemment pas privative ou exclusive de l'association de ceux qui n'y sont pas engagés. Des initiatives allant vers le plus grand nombre - initiées aussi par ces structures plus permanentes – continueront d'être prises dans la proximité de la population et en s'appuyant sur le lien social tissé auquel elles contribuent également.

Les animations dans la ville participent aussi de cette démarche dans leur conception même qui implique souvent étroitement les bezonnais Elles structurent la vie de la commune en ponctuant le calendrier de grands événements autour desquels on se retrouve : banquets des anciens, manifestations sportives, fête de la jeunesse, animations estivales, foire de septembre, parade de Noël – font maintenant partie du « paysage » bezonnais. *Il conviendra néanmoins d'être attentif à leur dimension budgétaire, aux moyens humains qu'elles mobilisent et d'éviter au-delà la multiplication des initiatives.*

Partie intégrante de l'identité de la commune, la vie associative doit être vigoureusement soutenue dans une époque peu favorable au bénévolat.

MOYENS GENERAUX

Une ville qui a su développer fortement le service public local, tant sont grands les besoins de la population – et qui a fait le choix d'en confier l'essentiel de la gestion à la fonction publique se trouve à la tête de responsabilités particulières. Alors que la commune est en mouvement, **l'adaptation** aux demandes nouvelles qui en résultent est une impérieuse nécessité. **L'organisation, la formation, l'évaluation, la modernisation des outils si nécessaire, les conditions de travail – prennent une dimension nouvelle**, ceci d'autant plus que de nombreux départs en retraite s'annoncent. Si la Municipalité ne veut en aucune façon s'inscrire dans la politique nationale affichée de réduction systématique des effectifs, elle doit prendre en considération l'étranglement de ses marges de manœuvre budgétaires dont on sait la place qu'y occupent bien normalement les dépenses de personnel. Les effectifs devront donc être globalement stabilisés.

La politique de la ville, centrée sur la politique éducative, fait l'objet de conventions tripartites (Etat, Région, Département). Le maintien de la participation de l'Etat, dont le niveau est déjà restreint – moins de 200 000 euros- inquiète. L'année 2009 doit donner lieu à une évaluation à mi-contrat. Les actions de politique de la ville de la Région et du Département sont pluriannuelles et actées.

3- PROJET EDUCATIF (rapporteur, Mme Menhaouara)

Les questions éducatives revêtent à Bezons une importance majeure compte tenu des difficultés que rencontre un grand nombre de familles.

2009 est marquée par la réforme nationale du temps scolaire, une nouvelle définition des programmes, la mise en place du soutien individualisé, l'allègement de la carte scolaire, la suppression d'un très grand nombre de postes. La politique ministérielle – dont on peut craindre qu'elle amène à une régression sans précédent de l'école publique - se heurte heureusement à une forte opposition ; la Municipalité tient à y tenir toute sa place - en témoigne ainsi son refus d'organiser un service d'accueil de substitution en cas de grèves des enseignants. Il faut au demeurant noter que l'expérience ailleurs a montré que cette disposition était largement ingérable

et tournait même à la confusion (des villes ont envoyé des vacataires alors que les enseignants étaient là...), voire à l'absurde (comment envoyer du personnel communal lui – même en grève le cas échéant en remplacement des maîtres !). Fondamentalement, cette mesure s'inscrit dans la remise en cause générale du droit de grève et fait peser sur les communes les responsabilités du gouvernement (les raisons des grèves renvoient à sa politique, pas à des problèmes locaux).

L'éducation est au cœur des préoccupations de chaque famille. Elle devrait devenir une priorité pour notre nation.

2009 est aussi caractérisé par la mobilisation à l'initiative de la commune de moyens lourds pour la réussite éducative :

Le PRE mené à l'échelle de la ville toute entière va concerner de 50 à 100 enfants scolarisés dans l'ensemble des écoles, désignés par l'IDEN et les principaux de collèges avec l'accord des familles. **L'organisation est très partenariale et donne lieu à une démarche pédagogique originale** ; Il s'agit de :

1. soutenir dans leurs apprentissages ceux qui évoluent dans un environnement socioculturel défavorisé, avec la mise en place d'un club de lecture "*coups de pouce clé*" de 5 enfants par classe de CP
2. favoriser l'accès à la santé et la prévention :
 - accompagner les familles dont les enfants doivent faire l'objet d'une prise en charge médicale
 - prendre en charge financière des dépenses de santé non remboursées pour les familles les plus en difficulté
 - renforcer l'offre de soins sur le territoire et trouver des réponses adaptées aux problématiques de santé propres aux adolescents (vacations d'un pédo psychiatre)
3. favoriser l'épanouissement de l'enfant par un accès facilité aux loisirs (centre d'initiation sportive, stages sportifs, centres de loisirs...) et aux vacances (séjours...) avec prise en charge financière du PRE pour les familles les plus en difficultés
4. prévenir et soutenir les parents dans leur rôle de premier éducateur de l'enfant pour qu'ils soient notamment en situation de suivre la scolarité de l'enfant, que les liens entre parents et les équipes enseignantes soient renforcés avec la mise en place d'un atelier d'alphabétisation centré sur les questions liées à la scolarité, la relation parent/école (10 parents environ)

Ce service organisé par la commune est financé par l'ETAT et l'on ne peut que s'interroger avec une inquiétude certaine sur sa pérennité à moyen terme.

LES ATELIERS D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE DANS LES QUARTIERS seront conduits dans un premier temps à titre expérimental aux Sycomores et Colombier en direction d'une soixantaine d'enfants. Il s'agit de les accompagner dans la réussite de leur parcours scolaire en créant un environnement culturel favorable aux apprentissages, de permettre aux familles de suivre et de s'investir dans la scolarité, de toucher les plus en difficulté par une offre de proximité. L'accompagnement à la scolarité doit être distingué du soutien scolaire, ce dernier relève de la compétence des enseignants. Sont concernés en particulier les enfants qui ne sont inscrits dans aucune activité péri scolaire (étude, centres de loisirs)

Les nombreux services déjà proposés autour de l'école se poursuivront :

- **les études surveillées** dont la Caisse des Écoles vient de redéfinir les conditions de gestion et de fonctionnement assurées par les professeurs en primaire après la classe. Les objectifs (au regard notamment des nouveaux dispositifs de soutien qui se développeront certainement encore l'an prochain avec prise en charge directement par

l'EN), l'accueil des enfants à privilégier, l'organisation de la gestion, le nombre d'enfants par étude, la tarification, le manque d'enseignants volontaires qui se fait déjà sentir – imposent de repenser dans son ensemble le système dans un souci d'équité entre toutes les écoles.

- **La restauration et les actions sur le temps du midi pour lequel un bilan d'ensemble sera établi.**

Avec les évolutions urbaines que connaît la ville et leurs effets sur des effectifs par école qui bougent de façon contrastée déjà beaucoup, **une étude s'engage sur la sectorisation scolaire, sectorisation dont il faut rappeler la nécessité et l'importance alors qu'elle est remise en cause par les pouvoirs publics.** L'étude sera menée en associant l'EN et le CLE ; il conviendra de porter une attention particulière à la communication auprès des familles et des enseignants. De plus, l'étude doit donner des indications sur la programmation de la future école des *Bords de Seine*.

Mais le travail éducatif est mené dans une conception large qui implique autour de contenus forts tout autant les actions mises en place dans le sport (aussi bien directement par la ville avec en particulier ANIMASPORTS, le CIS et les activités aquatiques – qui seront à adapter compte tenu de la probable fermeture en fin d'année pour travaux de la piscine si le contentieux en réparation des mal-façons abouti) que par les clubs et au premier rang l'USOB, **la jeunesse** dans les différentes formes que prennent les activités, **les centres de loisirs ou les vacances, la culture** - rappelons que l'année 2009 sera celle de la biennale **REV 'ARTS** dont la préparation est lancée ; la manifestation se tiendra notamment dans l'immeuble de bureaux River Ouest ; elle s'efforcera aussi de lier en partie l'évènement au travail d'aide à la réussite éducative.

Les conclusions d'une étude en phase d'achèvement sur les loisirs des enfants et adolescents doivent permettre de donner un nouveau cadrage dont il faudra tirer la dimension opérationnelle pour l'ensemble des services : la devise de la commune, *BEZONS LA VILLE POUR TOUS* prend en effet tout son sens à travers la volonté de développer une *VILLE SOLIDAIRE*. Le travail a mis en évidence les efforts à mener pour toucher davantage les publics les plus en difficultés. Cela suppose d'accentuer encore davantage le lien de proximité avec les familles et les adolescents, de développer des formes adaptées de contacts (horaires, communication pas seulement écrite, simplification des formalités...). Cet objectif pourrait amener aussi certaines inflexions des contenus proposés en les axant encore plus sur l'apprentissage de la vie sociale. Pour autant, il importe de conserver une forte mixité sociale dans les activités. Le périmètre de la réflexion sera utilement élargi (arts plastiques, musique) et le CLE devra être saisi pour avis de ces réflexions.

Rappelons aussi que si la commune n'est pas directement compétente pour intervenir en direction des **collèges et lycées**, elle ne peut être indifférente à leur fonctionnement ; un travail est engagé pour revisiter les partenariats ponctuels qui existent d'ores et déjà.

Enfin, dans le domaine de la **PETITE ENFANCE**, malgré le nombre significatif de places sur la commune - 224 enfants sont accueillis dans les 4 crèches municipales, 45 à la halte garderie - la demande reste très forte mais les difficultés de recrutement du personnel freinent les capacités d'accueil. On sait qu'une crèche d'insertion associative doit s'ouvrir dans le quartier de l'Agriculture. Pour autant, il faut noter que le département a de très longue date fait très peu pour la petite enfance, bien moins que les autres en région parisienne ; qui plus est notre bassin est le moins bien pourvu du 95. Les crèches municipales développent un programme éducatif des plus importants, mobilisant des moyens lourds ; il sera examiné dans la perspective de valoriser les ressources internes de la ville (théâtre, médiathèque, musique).

4- SOLIDARITE (Rapporteur, Mme Fernandez)

Les difficultés d'une forte partie de la population et la diversité des questions de SOLIDARITE supposent une mobilisation collective sans faille de la ville et des acteurs intervenants en ce domaine largement pris en charge par le CCAS, la CAAB, des associations généralistes ou spécialisées et le Conseil Général.

- Témoignage de la pauvreté de bien des bezonnais, environ 700 personnes sont concernées par le **RMI**. Pour ceux suivis par le CCAS (1/2), 60 % bénéficient d'un contrat d'insertion - chiffre supérieur à la moyenne ; les actions de remobilisation sont nombreuses. La moitié débouche sur un emploi ou une formation.
- Le **RSA**, censé favoriser le retour à l'emploi en s'ajoutant au revenu du travail, est en cours d'expérimentation notamment sur notre territoire (sans que la ville ait en son temps eu son mot à dire) ; 207 contrats sont passés, chiffre relativement modeste. Le conseil municipal avait par une motion émis beaucoup de réserves sur ce dispositif : loin d'être une aide au retour à l'emploi, le RSA peut se traduire plutôt comme un accompagnement dans la précarité, au pire incitant les entreprises aux bas salaires puisque la collectivité les complète. Contrairement aux fonds dégagés pour « sauver » le système bancaire, peu de moyens y sont affectés et ils sont, qui plus est, en recul significatif par rapport aux premières estimations nationales, loin des annonces de démarrage.
- **HANDICAP** : la ville intervient depuis nombre d'années en ce domaine à travers notamment les travaux faits sur les équipements qui intègrent la question de l'accessibilité ou encore différentes actions significatives (PAI...). Les premières réflexions se centrent sur les obligations des communes et les conditions d'accès aux activités municipales (cf ci-avant la rubrique sur le développement) ; faute de constitution au niveau de la CAAB de la commission spécialisée prévue par la loi, le Conseil Municipal est invité à en mettre une en place qui collaborera avec la première le moment venu ; les associations y seront conviées. De façon générale, il importe d'intégrer en amont des opérations la question du handicap même si rares sont les aides mobilisables sur le sujet. Au niveau des agents communaux, la volonté de recruter ces personnes a du mal à se concrétiser faute de candidatures, nonobstant les contacts pris avec une association spécialisée. Au niveau départemental, un travail s'engage aussi sur la politique du logement.
- Concernant la **SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**, peuvent être soulignés le succès de la manifestation **Africa' Bezons** et les 1ers contacts établis avec une ville de **Palestine**, porteurs de coopération au niveau culturel, économique, de santé ou d'éducation. Un travail **avec le Maroc se développe** avec une association locale qui implique les jeunes bezonnais. Le partenariat avec une ville du **NICARAGUA** relayé par l'association BASIC doit également se poursuivre.
- **AIDE AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE** : un grand nombre de petits groupes existe dans la ville à côté de structures nationales qui connaissent des problèmes de renouvellement du bénévolat. Il importe de les épauler tant les effets dévastateurs sur les populations en difficultés de l'action des pouvoirs publics sont grands et la nécessité d'une mobilisation large indispensable. La reconstitution d'un tissu militant à travers des initiatives facilitant la prise de connaissance des actions possibles, l'accès aux associations est prioritaire. Le succès des collectifs œuvrant sur la solidarité internationale montre qu'un potentiel de mobilisation existe qui doit aussi trouver son expression dans la ville elle-même. La mise en place d'une grande initiative de solidarité vers les plus démunis pour marquer la fin de l'année peut être aussi un outil à ce titre.
- **VIOLENCES FAITES AUX FEMMES** : depuis 2005 plus particulièrement, des actions spécifiques sont engagées par la ville notamment sur ce thème que le CLSPD a souhaité l'an dernier prioriser ; la question est complexe aussi bien dans l'approche quantitative que dans la mise en œuvre des actions ; trop souvent, les professionnels sont démunis au vu de l'ampleur du travail qui touche aux relations hommes /femmes/jeunes dans un contexte

de retour en arrière idéologique préoccupant ; les associations de solidarité sont partenaires de la démarche. Dans un premier temps, le groupe de travail a choisi de se consacrer aux violences sanctionnées par la loi ; un diagnostic sur la connaissance du public est en cours.

- **PRÉVENTION DES IMPAYÉS DES SERVICES COMMUNAUX** : un dispositif est mobilisé depuis quelques années pour tenter d'éviter aux familles l'accumulation des dettes en les dirigeant vers les services sociaux lorsque c'est nécessaire. Si un plan de redressement de la situation est conclu, la famille reste admise dans les services de la ville ; en cas contraire, à l'exception notable de la restauration scolaire et des crèches, l'admission est suspendue en fonction cependant du poids relatif de la dette par rapport au prix du service. Les résultats sont difficiles à mesurer mais la démarche est pour autant nécessaire. La collaboration de la perception est indispensable ; cependant les moyens dont elle dispose ne le lui permettent guère. Il importe de rappeler que la règle est le paiement par tous et les mauvais payeurs qui ne rencontrent pas de difficultés sociales ne peuvent être tolérés. La question des modes de recouvrement (la ville a peu de régies de recettes - donc de prépaiement), de la monétique, du télépaiement reste un dossier ouvert qui peut aider à la situation.
- **QUOTIENT FAMILIAL** : ce dispositif essentiel permet à chaque usager des services de payer en fonction de ses revenus et charges ; ainsi, les récentes mesures prises par le Conseil Général dans les collèges permettent à des adolescents de désormais déjeuner grâce aussi à une politique tarifaire adaptée. Cependant, les familles sont confrontées le cas échéant à l'établissement de différents dossiers administratifs en fonction des services (CAF, Ville, Conseil Général) ; l'harmonisation des modes de calcul, complexe, sera nécessaire à l'issue d'une étude précise.
- **CHANTIER D'INSERTION DES BERGES DE SEINE** : il se déroule avec succès via une association spécialisée, et regroupe 8 bénéficiaires ; travaux et formation sont au programme avec de bonnes chances de retour à l'emploi.
- **RETRAITES**

- **PLAN CANICULE** : il conviendra de reconduire ce dispositif initié nationalement après la catastrophe de 2003, il est en place sur Bezons ; les personnes fragilisées sont autant que faire se peut repérées, les professionnels sollicités ; 3 degrés de mobilisation sont prévus en fonction du climat. Une plaquette d'information est diffusée

- **CONSEIL DES SENIORS** : il a d'ores et déjà repris activement ses travaux

- **ANIMATIONS** : on sait qu'elles sont nombreuses à être proposées (banquet des anciens, voyage estival, sorties, conférences...) aux côtés d'ateliers culturels où s'impliquent les différents services de la ville

- **SANTE**

On sait combien les politiques publiques de santé menées ont installé dans la crise tout le système de soins. On peut hélas craindre une nouvelle aggravation avec le projet de loi « Bachelot » en discussion. Cette crise n'est pas sans conséquences sur le **centre de santé municipal** : l'hôpital garde de moins en moins les patients, reportant notamment sur ce service leur prise en charge ; la pauvreté rend également de plus en plus délicat l'accès aux soins d'un grand nombre de Bezonnais quand la couverture médicale régresse gravement ; la démographie médicale – liée notamment à une gestion calamiteuse de la formation initiale - et les difficultés de recrutement qui en résultent, le coût des matériels - imposent de redéfinir les missions fondamentales du centre municipal. La médecine générale - Bezons figure parmi les villes ayant le plus petit nombre de praticiens dans le département – a été renforcée fin 2008, alors que plusieurs postes de

spécialistes sont vacants et ne réussissent pas à être pourvus. Le dentaire, les soins infirmiers et à domicile conservent plus que jamais dans ce contexte toute leur nécessité. L'accès aux soins, le travail en équipe des praticiens, la démarche d'éducation des patients et leur participation à la vie de l'établissement font du centre de santé un outil toujours indispensable. Les travaux de modernisation nécessaires des locaux devront pour permettre l'accomplissement de ces missions être menés à bien. Citons également l'important travail fait sur les PAI pour ceux qui souffrent d'allergies

· **PMI/centre de planification** : le Conseil Général a repris directement la gestion du service qui demeure dans les locaux de la rue du Dr Rouquès loués désormais à la commune.

. L'action pour l'hôpital ne sera pas relâchée dans ce contexte difficile ; elle s'appuie sur forte mobilisation de la population.

Le Conseil municipal, à la majorité (M. Régis, M. Legrand, M. Bénidir et Mme Rigaut par pouvoir ne prenant pas part au vote ; M. Gibert et Mme Cocoual s'abstenant), approuve ces orientations budgétaires pour 2009.

Dossier 2 – Motion relative au Projet de loi de finances pour 2009 concernant les collectivités territoriales

Sur le rapport de M. Ourmières, le conseil municipal, à la majorité (M. Régis, M. Legrand, M. Bénidir et Mme Rigaut par pouvoir ne prenant pas part au vote), adopte la motion ci-dessous :

Refuser l'asphyxie financière des collectivités locales Refuser l'explosion de la fiscalité locale

Avec l'éclatement de la bulle financière, c'est le système capitaliste lui-même qui entre aujourd'hui en crise profonde. Et les conséquences ne sont pas que bancaires.

Dès à présent, l'affaiblissement du financement des entreprises et des collectivités va en effet nuire à tout un ensemble de projets et au final, c'est l'ensemble des habitants qui devra payer la note.

Or, face à cette crise, l'action des collectivités locales, comme la ville de Bezons, est plus que jamais indispensable pour répondre à l'urgence sociale et protéger les personnes les plus fragiles, grâce aux politiques de solidarité et de luttes contre les inégalités sociale et territoriale.

Certes, le gouvernement a annoncé le déblocage de cinq milliards d'euros aux collectivités, mais faute d'une réforme en profondeur du crédit, les problèmes vont demeurer dans les années à venir. Cela pourrait même s'aggraver, compte tenu de la multiplication de prêts extrêmement risqués accordés aux collectivités par des banques, y compris DEXIA, ceci dans une logique exclusive de rentabilité.

C'est dans ce contexte que le gouvernement s'entête à proposer un projet de loi de finances pour 2009 qui va entraîner un recul du pouvoir d'achat des collectivités locales allant probablement au-delà de 3 %.

Comment, dans de telles conditions, faire vivre les services publics ?

Ce projet de loi de finances 2009 contient tous les ingrédients d'une politique qui tourne le dos aux besoins des populations.

En refusant d'envisager une fiscalité plus juste, une progressivité de l'impôt et une contribution des plus riches, le gouvernement hypothèque l'avenir pour préserver les privilèges d'une minorité.

Le déficit de 51 milliards d'euros prévu et dont on peut penser qu'il dépassera les 60 milliards correspond, notamment, aux exonérations sociales et fiscales défendues bec et ongles par la majorité parlementaire.

Il induit tout naturellement les coupes claires qui seront effectuées dans les dépenses de l'État à un moment où la crise économique et sociale demanderait, au contraire, un développement des services publics et des investissements utiles aux populations et au pays.

Ce projet de loi de finances retient, en effet, une inflation à 2% alors que l'on sait que celle-ci n'a pas été de 1,6% en 2008 comme prévu, mais de 3,6%.

Ainsi, le " Pacte de croissance et de solidarité " qui reliait l'État et les collectivités locales et qui incluait l'inflation, mais aussi une part de la croissance du PIB dans le calcul des dotations est remis en cause. Ce dispositif, même très insuffisant, disparaît totalement alors que **les collectivités réalisent 75% des investissements publics (soit trois fois plus que l'État) et contribuent ainsi au développement économique et à l'emploi.**

Au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale contribution de l'État, **(qui ne représentait plus que 13,11% des recettes de fonctionnement de notre ville en 2007, et qui n'a augmenté que de 1,07% en 2008, contre 1,28% en 2007 pour une inflation de plus de 3%),** la Dotation de solidarité urbaine (DSU) devait être vidée de son critère de logement social, avec pour conséquence d'exclure de son bénéfice 240 communes environ de plus de 10 000 habitants. La suppression de ce critère illustre la volonté de refuser d'assumer les conséquences d'une politique qui a conduit le logement social à recevoir les situations les plus fragiles, au mépris de la mixité sociale, ce que Madame Boutin s'apprête à renforcer avec l'abaissement du plafond de ressources.

Devant le tollé des élus et de leurs associations, la ministre de l'intérieur a été contrainte de différer cette mesure, annonçant que *" l'année 2009 sera mise à profit pour travailler sur les critères d'attribution de la DSU, afin de finaliser la réforme. "* C'est donc une victoire, certes fragile, mais dont on peut se féliciter.

Madame Alliot-Marie s'est également confrontée à une vive réaction des élus, suite à sa volonté de mettre fin au fonds de compensation de la TVA. Rappelons que c'est tout simplement un remboursement de la TVA payée par les collectivités sur leurs investissements, qui s'élèvent à 44 milliards d'euros environ. Sa mise en cause serait lourde de conséquences pour le bâtiment et les travaux publics. Madame la ministre veut la transformer en une dotation ciblée selon les choix décidés par le gouvernement. **C'est une véritable mise en cause de la libre administration des collectivités et de la décentralisation.**

Quant à la **taxe professionnelle** (TP), son existence va nécessiter de nouvelles mobilisations.

En effet, à entendre Nicolas SARKOZY, sa marche "vers la guillotine" démarre en janvier 2009. Avec l'hypothèse de sortir de ses bases les investissements réalisés, la mort de la taxe professionnelle serait acquise.

En octobre dernier, le président de la République a commencé la mise en œuvre de cette disparition de fait de la TP, en annonçant que tous les nouveaux investissements industriels réalisés en France seront exonérés à 100% de taxe professionnelle jusqu'au 1er janvier 2010.

En fait, le gouvernement se sert des collectivités locales comme boucs émissaires de sa politique libérale, prétextant que celles-ci sont une des causes du déficit de la France, alors qu'elles ont au

contraire favorisé la production de richesses depuis des décennies.

Non, la libre administration des collectivités ne doit pas être remise en cause par le gouvernement ! Les populations ont choisi leurs élus pour mettre en place des services indispensables à la qualité de leur vie dans les lieux où ils travaillent et habitent.

C'est pourquoi, le Conseil municipal de Bezons exige une profonde modification du projet de loi de finances pour 2009 sur la base d'un nouveau contrat entre les collectivités et l'État prenant en compte cette réalité :

- ✓ qui intègre une ré indexation de la DGF sur la croissance,
- ✓ qui procède à la compensation intégrale des compétences transférées,
- ✓ qui réforme la taxe professionnelle, afin que les actifs financiers des entreprises soient pris en compte dans sa base de calcul,
- ✓ qui redonne aux collectivités les recettes de la Taxe Professionnelle,
- ✓ qui permet aux collectivités de bénéficier de prêts à taux préférentiels,
- ✓ qui assure la compensation de tous les dégrèvements d'imposition décidés dans le cadre de la loi de finances.

Dossier 3 – Affectation du fonds de concours 2008 de la CAAB à la ville

Sur le rapport de M. Ourmières,

La Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons (CAAB) a prévu, dans son budget, de participer, par l'intermédiaire de fonds de concours, au financement du fonctionnement et de la réalisation d'équipements municipaux de Bezons. Ce dossier sera soumis au vote du conseil communautaire lors de sa séance du mois de décembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'un fonds de concours d'un montant total de 1 481 000 € (dont 1 200 000 € en fonctionnement et 281 000 € en investissement) de la CAAB à la ville affecté au financement de diverses opérations.

Dossier 4 – Élaboration d'un Agenda 21

Sur le rapport de M. le Maire,

Les finalités de la démarche agenda 21 sont vastes : **la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ; la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.**

Soucieuse de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace sur le territoire communal, la municipalité a décidé de s'engager dans une démarche d'élaboration d'un agenda 21.

La ville bénéficie de l'aide technique de l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies de l'Ile de France. Ses recommandations s'organisent autour de 3 objectifs : agir par des **actions locales emblématiques** ; élaborer un **bilan carbone** qui permet d'identifier les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et définir une **stratégie locale de développement durable**.

Un appui technique et financier de diverses institutions sera recherché pour accompagner dans la

durée la démarche.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'engagement de la ville dans une démarche territoriale de développement durable avec la construction de l'agenda 21 de la commune.

Dossier 5 – Coup de Pouce CLE : convention entre la ville et APFÉE

Sur le rapport de M. Cloteaux,

La ville s'est engagée sur un dispositif de **Réussite Éducative**, programme qui vise à donner à chaque enfant et adolescent ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable, une chance de réussite supplémentaire. Dans ce cadre, il a été souhaité mettre en œuvre une action péri-scolaire pour les enfants de CP dits « fragiles » en lecture.

La ville a retenu le concept des « **Clubs Coup de Pouce CLE** » proposé par l'association APFÉE qui assurera l'ingénierie du dispositif. La commune assure de son côté le portage de l'action, elle procède aux recrutements, rémunère les intervenants. 18 « Clubs Coup de Pouce CLE » ont été proposés sur l'ensemble des écoles primaires : quatre soirs par semaine, dans les locaux scolaires, un animateur et 5 enfants de CP (soit environ 90 enfants sur toute la ville) vont se retrouver autour d'activités de lecture et écriture dans un climat ludique et de réussite. Les parents seront associés tout au long de l'année aux progrès de leurs enfants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention liant la ville à l'association et en autorise la signature.

Dossier 6 – Bilan 2007 du marché «Le temps des Cerises »

Sur le rapport de M. Caron,

Le rapport d'activité 2007 de la société « Les fils de Mme Géraud », pour l'exploitation du marché est présenté au conseil municipal. Une fois de plus, cette société a transmis le document avec retard. Parmi les informations données, le document indique :

- Le nombre de commerçants abonnés : 50, ce qui est légèrement inférieur par rapport à 2006 (54)
- Les résultats financiers de cet exercice 2007 (**131 871,87 € de charges et 206 027,63 € de ressources**) à comparer avec 2006 (133 796,99 € de charges et 213 181, 00 € de ressources)
- Les moyens humains : 6 personnes à temps complet ou partiel
- Les animations du marché (fêtes des mères-animation promotion- fête du beaujolais)
- Il indique également que la fréquentation des marchés a baissé sur les séances en début de semaine : on ne s'en étonnera pas au vu des problèmes de pouvoir d'achat que connaît la population bezonnaise.

Il demande comme chaque année le rattrapage d'un manque à gagner pluriannuel très important. Cependant les tarifs ont été, en accord avec les commerçants, accrus ces dernières années et le montant de la redevance due à la ville n'a pas été réactualisé depuis 1990.

Il faut noter que contrairement aux années précédentes, l'exploitant met en avant la nécessité de trouver « une solution financière amiable », et non comme précédemment contentieuse, laissant apparaître ainsi une certaine évolution de sa position alors que la fin du traité approche (2012).

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2007 tout en rappelant à nouveau à cette occasion son désaccord et sa préoccupation sur la situation.

Dossier 7 – OPAH E. Zola - Demande de subvention au Conseil Général

Sur le rapport de Mme Prio,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants (M. Bénidir ne prenant pas part au vote), autorise Monsieur le Maire à signer avec le Conseil général du Val d'Oise la convention de financement de la mission d'animation suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la copropriété Émile Zola, 1, rue M. Berteaux, et approuve la subvention afférente de 6 100 €.

Dossier 8 – Modification de la garantie d'emprunts pour la construction de logements locatifs - société Logirep, rue L. Sampaix.

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le conseil municipal avait accordé lors de sa séance de 1er avril une garantie d'emprunts pour le projet de construction de 69 logements locatifs aidés au 10 rue Lucien Sampaix. Cette délibération doit être réajustée compte tenu des prêts mobilisés effectivement.

Le Conseil Municipal, à la majorité (M. Gibert, Mme Cocoual votant contre), confirme sa garantie à cette opération dans les nouvelles conditions.

Dossier 9 – Participation financière de la société Logirep - animation 3D de l'ANRU Agriculture

Sur le rapport de Mme Jaouen,

La Ville de Bezons, dans le cadre du projet ANRU de l'Agriculture, mène un programme complexe de rénovation du quartier de l'Agriculture portant aussi bien sur les espaces publics -aujourd'hui largement requalifiés- que sur le logement dans les cités Logirep des Brigadières et certaines autres de l'Office intercommunal. Afin de permettre, notamment aux habitants du quartier, de disposer du maximum d'informations, il a été décidé de réaliser une animation 3D qui leur a été présentée et installée sur le site internet de la Ville. Elle a été établie en partenariat avec la société Logirep qui a accepté de prendre en charge 50% de son coût (6 000 euros).

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention de participation de la société Logirep à la réalisation de cette animation 3D et en autorise la signature.

Dossier 10 – Convention avec l'ADIL - permanences à la maison de la citoyenneté

Sur le rapport de M. le Maire,

La Ville de BEZONS confie à l'ADIL 95 depuis de nombreuses années la mission d'apporter à ses habitants des informations et conseils juridiques et financiers sur toutes les questions de logement, qui se concrétise par **des entretiens personnalisés** au cours de permanences ; **des sessions particulières d'information et de sensibilisation** et **des articles, dépliants et brochures** sur des thèmes intéressant plus particulièrement les habitants de BEZONS. Le bilan annuel de la mise en œuvre de cette convention tend à prouver tout son intérêt notamment en terme de fréquentation des permanences assurées par l'ADIL. La cotisation pour la ville a été fixée par l'Assemblée générale de l'ADIL à 4355 €.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la convention ci-jointe et en autorise la signature.

Dossier 11 – Convention avec l'Association pour l'Accueil des Voyageurs pour la médiation avec les gens du voyage

Sur le rapport de M. Launay,

Des populations Roms sont installées depuis de nombreuses années sur le territoire communal. Afin d'assurer une meilleure intégration de ces familles dans notre commune, il est jugé pertinent de mettre en place un dispositif d'accompagnement et de médiation en leur direction. Cette démarche originale a fait l'objet d'un agrément de l'Etat. Cette prestation peut être prise en charge par l'ASAV, association, dédiée de longue date à l'intervention auprès des Roms résidant en Région parisienne. Son intervention est chiffrée à 5 000 euros TTC par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et en autorise la signature.

Dossier 12 - Avenant n°1 au marché de réhabilitation et extension de l'école Gabriel Péri

Sur le rapport de M. Bordas,

Par délibération du mois d'avril 2007, un marché en appel d'offres pour les travaux de réhabilitation et extension de l'école Gabriel Péri a été signé avec 3 sociétés notamment (SBME ; PLASTALU et H20) pour un montant global de 390 779,40€ HT. Un ajustement est nécessaire sur le chantier. Le montant total des avenants se monte à 11 242,95 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces avenants.

Dossier 13 - Avenant n°1 au marché de rénovation de 3 classes à l'école Victor Hugo

Sur le rapport de Mme Jaouen,

Par délibération du mois d'avril 2008, un marché en appel d'offres pour les travaux de rénovation de 3 classes à l'école Victor Hugo (2ème étage) a été signé avec la société CARL CONSTRUCTION et la société H2O pour un montant global de 86 396,62€ HT. Un ajustement est apparu nécessaire et donne lieu à deux avenants, l'un d'un montant de 638,00€ HT ; l'autre d'un montant de 900,00€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces avenants.

Dossier 14 – Avenants au protocole et à la convention relatifs aux logements de fonction instituteurs

Sur le rapport de M. le Maire,

Afin de permettre la gestion directe par l'Office Public de l'Habitat d'Argenteuil-Bezons de quatre immeubles (27 logements situés rue des Barentins, rue du Mont Kemmel, rue des Violettes et rue E. Zola) et donc le quittance direct aux locataires, il convient, par voie d'avenant de modifier le protocole et la convention relatifs à leur gestion. La ville restera directement locataire des seuls logements attribués à des instituteurs ayants droit et à des gardiens d'écoles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de ces avenants.

Dossier 15 – Convention Ville / CAF pour le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Sur le rapport de Mme Fernandez,

Le Conseil municipal, à l'unanimité , approuve la signature de la convention avec la CAF pour la perception d'une subvention de 2200 € au titre du fonctionnement du REAAP.

Dossier 16 – Modification du tableau des effectifs

Sur le rapport de M. Ourmières,

Compte-tenu des évolutions nécessaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Au 22/09 :

Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à TNC (10H) en un poste d'assistant d'enseignement artistique à TNC (11H15)

Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à TNC (7H) en un poste d'assistant d'enseignement artistique à TNC (5H)

Au 01/11 :

Transformation d'un poste de chargé de mission CLJ en animateur

Création d'un poste d' assistant spécialisé d'enseignement artistique à TC

Au 1/12 :

Création d'un poste de technicien supérieur

Création d'un poste d'attaché

Dossier 17 – Compte-rendu des décisions

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante prises :

15/09/08	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrat avec M. Philippe LEROY pour l'organisation d'un thé dansant pour les retraités le 21 octobre 2008 ➤ Contrat de réservation de danseurs avec M. Guy DORGE pour l'organisation d'un thé dansant pour les retraités le 21 octobre 2008
23/09/08	Contrat entre la ville et le théâtre à sonnettes pour le spectacle « Le fabuleux livre de Lulu Berlu » à la médiathèque Maupassant le 8/10/2008
24/09/08	Attribution d'un logement à M. Jean-Marie JOGUET, rue A. Blanc
3/10/2008	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrat entre la ville et l'association Riv'Arts Productions pour le spectacle de contes par Hélène Louis-Savais à la médiathèque de Maupassant le 8 novembre 2008 ➤ Contrat entre la ville et l'association Compagnie Graines de Rêves pour le spectacle « Contes, Comptines et Jeux de Doigts » à la médiathèque Maupassant le 11 octobre 2008 ➤ Contrat entre la ville et l'association Compagnie Graines de Rêves pour le spectacle « Le Noël de Pomme » à la médiathèque Maupassant le 13 décembre 2008 ➤ Contrat entre la ville et l'association Artémuse pour le spectacle « Les Pucés du Père Noël » à la médiathèque de Maupassant le 10 décembre 2008 ➤ Contrat entre la ville et la compagnie Sens Ascensionnels pour le spectacle « café équitable et décroissance au beurre » semaine de la Solidarité Internationale, le samedi 15 novembre 2008 à l'espace Aragon
07/10/08	<p>Marchés publics : procédure adaptée</p> <ul style="list-style-type: none"> • lot 1 « fourniture d'arbres et d'arbustes » avec les pépinières Allavoine • lot 2 : « fourniture de vivaces » avec la société Plan d'Anjou • lot 3 : « fourniture de bulbes » avec l'entreprise Tulipes de France
08/10/08	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrat postréponse avec la Poste aux invitations du 5ème « Forum de la ville » ➤ Contrat entre la ville et l'association « l'Atelier des songes » pour les spectacles : <ul style="list-style-type: none"> • « Comptines et randonnées d'automne » le 12/11/2008 • « Comptines et randonnées d'hiver » le 21/01/2009 • « Comptines et randonnées d'été » le 24/06/2009
10/10/08	Location d'un véhicule FIAT, type SCUDO à la société SAML
13/10/08	Désignation de Maître Brault avocat – pour demande de dommages et intérêts envers l'Etat – Traitement des dossiers de demandes de passeports et cartes nationales d'identités
14/10/08	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrat entre la ville et SLR EVENEMENTS pour les spectacles de Noël les 5, 9 et 12 décembre 2008 à l'espace Aragon ➤ Fixation d'honoraires de Maître Brault avocat – contentieux dans le cadre d'un arrêté de péril ➤ Fixation du montant des honoraires de M. Jean-Marie GOURDIN, architecte ingénieur – contentieux dans le cadre d'un arrêté de péril ➤ Fixation du montant des honoraires à Maître Isman Lucien, huissier de justice – contentieux dans le cadre d'un arrêté de péril ➤ Indemnisation pour le bris de vitre du Centre social « Le Colombier » le 11 août 2008

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurance de quatre véhicules CITROEN, de type C2 par la SAMCL ➤ Marchés publics : Honoraires de Maître Brault – contentieux – Restructuration de l'école Louise Michel (3ème tranche)
15/10/08	Indemnisation par la SAMCL pour les dégâts des eaux dans les locaux de la Maison des Projets – cité Carasso
16/10/08	Contrat entre la ville et l'association « L'oreille à plume » pour le spectacle « Contes des pays froids et de Noël » le 6 décembre 2008 à la médiathèque Maupassant
21/10/08	Location d'une nacelle à la société LAHO Equipement
22/10/08	Marchés publics : Procédure adaptée - Fournitures d'illuminations, de sapins, de décorations et prestations techniques pour NOËL 2008 avec les entreprises : BLACHERE, EUROFLAG, LEBLANC, ROBIN PEPINIERES, MT DECO, GALLY et XL SHOWLIGHTS
27/10/08	<p><u>Marchés publics</u> : Procédures adaptées</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux de rénovation intérieure de classes dans le groupe scolaire P.V. Couturier – lot 4 avenant N° 2 « Électricité courant fort et faible » avec la société ERI ➤ Travaux de rénovation de 4 classes et d'une cage d'escaliers du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier – lot 1, 2 et 4 – avenants 1 avec les sociétés SEGECOB, APPEL et ART & COULEUR ➤ Travaux de rénovation de l'office en SELF au groupe scolaire Paul Vaillant Couturier – lots 1, 3 et 7 – avenants avec les sociétés CARL CONSTRUCTION et PETRILLO ➤ Travaux de rénovation intérieure de classes dans le groupe scolaire Karl Marx – lot 1 « Gros œuvre » avec la société CARL CONSTRUCTION ➤ Réhabilitation et extension de l'école Gabriel Péri – lot 4 – couverture/étanchéité/zinc avec la société ISOBAC ➤ Rénovation de trois cages d'escaliers dans le groupe scolaire Paul Langevin – lot 1 : maçonnerie plâtrerie et faux plafonds avec la société CARL CONSTRUCTION
20/10/08	Informatisation pour le traitement de la notation du personnel avec Cap 'EISTI
05/11/08	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Convention entre la ville et la sté LUDIK pour assurer l'animation de la soirée des jeunes diplômés ✓ Convention entre la ville et le Comité Français de Secourisme et de Protection Civile pour une formation aux premiers secours les 22 et 23 décembre 2008
06/11/08	Marchés publics : avenants N° 1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de travaux dans les groupes scolaires : V. Hugo, Karl Marx, P.V. Couturier et L. Michel avec CIAPS
10/11/08	Assurance d'un véhicule immatriculé 26 EVA 95 par la SAMCL
12/11/08	Convention entre la ville et le centre de Tourisme rural pour un séjour – accueil de 16 bezonnais du 22 au 24 décembre 2008
13/11/08	Mise en réforme d'un véhicule
19/11/08	Marchés publics : Aménagement de vestiaires et locaux divers au stade Auguste Delaune avec l'entreprise SBME

20/11/08	Marchés publics : Missions de maîtrise d'œuvres pour divers travaux dans les écoles 2008 – Lots n° 1, 3, 5 et 6 – Avenants n° 1 avec VIVRETUDE
24/11/08	Marchés publics : Avenant au marché pour fourniture d'agendas avec les Éditions QUO VADIS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

La secrétaire de séance,

Marjorie Noël